

Paris, le 7 mars 2008,

**Un conseiller d'insertion et de probation
mis en examen à Pontoise pour avoir fait son travail**

Un conseiller d'insertion et de probation (CIP) en poste à la maison d'arrêt de Nanterre a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire hier par un juge d'instruction de Pontoise pour violation du secret professionnel.

Il est reproché à ce travailleur social d'avoir, dans le cadre de ses fonctions, informé un proche de l'incarcération d'un nouvel arrivant.

Il semblerait pourtant que le juge d'instruction n'ait pas suffisamment renseigné la « notice individuelle » qui, selon le Code de Procédure Pénale, doit comporter des informations « *relati(ve)s aux faits ayant motivé la poursuite de la personne, à ses antécédents judiciaires et à sa personnalité* » et préciser, ainsi, le régime de la détention notamment au regard du droit de communiquer.

En l'absence d'instructions précises restreignant les possibilités de communication du détenu, le CIP a accompli sa mission professionnelle en toute légalité.

Le Syndicat de la magistrature s'indigne de la mise en œuvre de procédures judiciaires brutales qui marquent une telle méconnaissance du travail des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation en milieu fermé et illustrent un véritable mépris de leur action au quotidien dans les prisons françaises.

Le Syndicat de la magistrature s'associe aux vives protestations des syndicats des personnels pénitentiaires et exige une solidarité sans faille des services du Ministère de la justice vis-à-vis de ce travailleur social.